

DIVATTE-SUR-LOIRE

AMÉNAGE POUR VOUS



ÉDITO



CHRISTELLE BRAUD
Maire

Ayant atteint le milieu du mandat que vous lui aviez confié, la municipalité est soucieuse de vous tenir parfaitement informés de l'état d'avancement de ses principaux projets. Ceux-ci sont résolument tournés vers l'amélioration de notre cadre de vie dans la continuité des axes définis dans les plans locaux d'urbanisme en cours ou en élaboration.

L'accueil de nouveaux habitants se poursuit à un rythme soutenu et nous devons prioritairement offrir des solutions de logements qualitatives et diversifiées en plein cœur de nos deux centres bourgs qui présentent une capacité foncière non négligeable à la dimension de notre commune ; cela dans le but d'économiser les espaces naturels et agricoles. Ces projets d'aménagement de centre bourg seront nécessairement mixtes car nous devons réserver de la place à de nouveaux espaces commerciaux ou de services ou bien offrir l'opportunité aux commerces existants de se développer. L'investissement que représentent ces opérations et la nécessité de laisser les centres bourgs accessibles nous obligent à séquencer ces projets en plusieurs phases.

Par ailleurs, nos orientations tiennent compte de solutions de stationnement complémentaires que nous mettrons en œuvre soit dans les espaces où la voirie peut être légèrement modifiée soit en procédant à de nouvelles acquisitions foncières spontanées. En outre, dès le début de l'année 2018, nos deux centres bourgs seront équipés de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides.

Enfin, la municipalité s'efforce de mettre en valeur les espaces naturels à notre disposition en centre bourg ou en périphérie immédiate en réaménageant la mare de la rue du soleil levant à Barbechat pour en faire un lieu agréable de détente et en développant la coulée verte à La Chapelle Basse-Mer.

Bonne lecture.

Christelle BRAUD
Maire de Divatte-sur-Loire

DOSSIERS

DANS CE NUMÉRO...

ÎLOT MÉRIADEC à La Chapelle Basse-Mer

CHANGEMENT de noms de rues

ÎLOT CENTRE BOURG de Barbechat

UN DÉVELOPPEMENT DURABLE pour un meilleur cadre de vie

LA COULÉE VERTE | LA MARE DU SOLEIL LEVANT | PERTHUIS CHURIN

STATIONNEMENT à La Chapelle Basse-Mer

SYDEGO les bornes de recharge électrique du SYDELA

ÎLOT MÉRIADEC À LA CHAPELLE BASSE-MER

LA PHASE 1

Elle porte sur la construction d'un immeuble à usage d'habitation et de services à l'angle de la rue Mériadec Laënnec et de la rue du Recteur Robin, face à la mairie-siège, à La Chapelle Basse-Mer.

Le projet de 4 étages comprendra :

- 26 logements (15 logements locatifs aidés et 11 logements à l'accession ou l'investissement locatif)
- 4 T1 bis de 33 m² · 15 T2 de 42 à 49 m² · 7 T3 de 62 à 67 m² · Multi-accueil 400 m² avec jardin · Espaces bureaux et services · Parkings : 27 en souterrain, 12 en aérien.

Le maître d'ouvrage est la société immobilière ADI de Nantes, les architectes du cabinet Enet-Dolowy Architecture de Nantes.

La Commune deviendra propriétaire du multi-accueil et des espaces de bureaux et services.

Tout le reste des espaces sera financé et commercialisé par ADI.

Le promoteur rétrocédera à la Commune les aménagements de voirie accessoires au projet, ainsi qu'un parking aérien de 12 places.

Les travaux commenceront à l'automne 2018 pour se terminer au premier semestre 2020 ; ce qui permettra au multi-accueil « Roule Galette » d'emménager dans ses nouveaux locaux.



LA PHASE 2

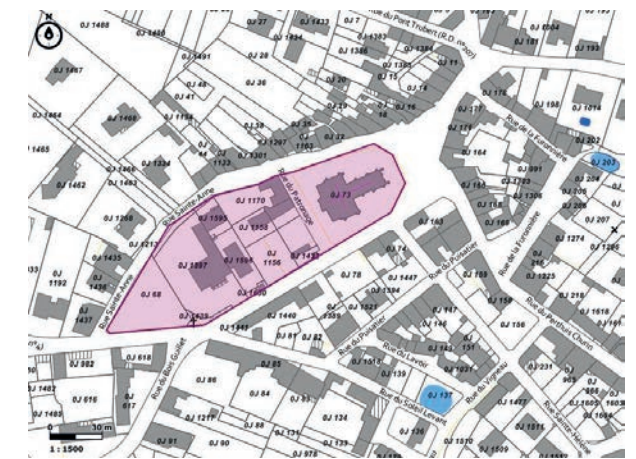
Elle portera sur un périmètre plus grand, compris entre le nouvel immeuble et la place de l'Église. Cette seconde phase fera l'objet, en 2018, d'une étude en vue de lancer une procédure de concession d'aménagement.

CHANGEMENT DE NOMS DE RUES

Suite à la Commune Nouvelle, l'homonymie de certaines voies, rues et places a été identifiée. Après consultation des riverains, les dénominations suivantes ont été choisies :

- La RUE DU VIEUX MOULIN est devenue **RUE DES ROITELETS** à La Chapelle Basse-Mer,
- La RUE DES LANDES est devenue **RUE DES VIGNERONS** à Barbechat,
- La PIRONNIERE est devenue **L'OUCHE PIRON** à La Chapelle Basse-Mer,
- La **RUE DU PATRONAGE** dénomme une rue sans nom située à l'arrière de l'église de Barbechat,
- **L'IMPASSE DU CHAMP GALLO** dénomme une rue sans nom située à l'est du bourg de Barbechat, débouchant sur la rue du Perthuis Churin,
- La PLACE DE L'ÉGLISE est devenue **PLACE SAINTE MAGDELEINE** à Barbechat,
- La RUE DE L'ÉTANG est devenue **RUE DU LAVOIR** à Barbechat,
- La RUE DU GRAND PUIES est devenue **RUE DU PUISATIER** à Barbechat.

ÎLOT CENTRE BOURG DE BARBECHAT



Dans le PLU, la commune a la volonté de prévoir une protection du foncier dans le centre bourg.

Un périmètre, identifié ci-dessus, est répertorié en vue de redynamiser le cœur bourg à l'avenir.

Ce potentiel foncier communal va faire l'objet d'études de faisabilité, afin d'identifier les types d'aménagement que l'îlot peut accueillir.

La vocation commerciale de l'îlot en question sera nécessairement mise en évidence.

UN DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE

En appliquant les actions liées à son Agenda 21, la Commune poursuit son développement environnemental afin de préserver son territoire.



LA COULÉE VERTE (LA CHAPELLE BASSE-MER)

En sus des jardins familiaux, du théâtre de verdure et du sentier rando-croquis, les terrasses du Viaduc et le Conservatoire des fruitiers sont venus enrichir la Coulée verte. Depuis le printemps, des locataires se sont installés pour entretenir le site par l'éco-pâturage.



LA MARE DU SOLEIL LEVANT (BARBECHAT)

Afin de remettre en valeur l'ancien lavoir, élément du patrimoine, en centre bourg de Barbechat, le projet est de créer un lieu ludique, paysager et sécurisé. Il s'agit également de protéger l'environnement, favoriser la pratique de la pêche et rechercher un équilibre écologique. Ce projet est réalisé avec le concours du cabinet « de Long en Large ».



LE PERTHUIS CHURIN (BARBECHAT)

Rétrocédé à la Commune par la Communauté de Communes Sèvre et Loire ce site de 22 hectares d'espaces vallonnés et boisés le long de la Divatte, offre une flore riche et variée, jeux d'enfants, aires de pique-nique, barbecues, préau, circuit VTT. Une gestion plus naturelle du site pourrait être envisagée, sans dénaturer sa vocation de site de loisirs et de détente, tout en optimisant l'entretien. Les grands éléments structurants du site pourraient être valorisés par des parcours pédagogiques. La commune va effectuer des travaux de mise en conformité du site et changer une aire de jeux.

LA CHAPELLE BASSE-MER

STATIONNEMENT

Pour tenir compte de l'ensemble des projets de constructions en centre bourg de La Chapelle Basse-Mer, nous menons actuellement une étude prospective afin d'offrir de nouvelles solutions de stationnement.

Les secteurs concernés sont :

- Autour de la mairie
- Devant le cabinet médical Laënnec
- Devant la Médiathèque
- Rue du Calvaire
- Rue du Viaduc



LES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE DU SYDELA

SYDÉGO!
Les bornes de recharge électrique du SYDELA

Les bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides sont destinées à **faciliter l'usage et le développement des véhicules électriques** sur notre commune. Les personnes pourront venir brancher leur véhicule et le recharger pendant environ une heure.

Il est prévu 2 implantations sur le territoire de Divatte-sur-Loire :

- Parking de la salle La Chapelaine
- Parking de la salle du Bois Guillet



COORDONNÉES

MAIRIE :

mairie@divattesurloire.fr

MAIRIE SIÈGE : 02 40 33 34 00

MAIRIE ANNEXE : 02 40 06 35 12

SERVICE URBANISME

urbanisme@cc-sevreloire.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SÈVRE ET LOIRE : 02 51 71 92 12

Sollicités, les groupes d'opposition n'ont pas souhaité diffuser d'article dans ce flash.